

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

#### RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Place Bonaventure, portail Sud-Oue 800, rue de La Gauchetière Ouest

7e étage, suite 7300 Montréal Québec H5A 1L6

FAX pour soumissions: (514) 496-3822

# Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

#### Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Place Bonaventure, portail Sud-Oue 800, rue de La Gauchetière Ouest 7e étage, suite 7300 Montréal Québec H5A 1L6

<b>Title - Sujet</b> Divers produits d'entretien & acc	ces			
Solicitation No N° de l'invitati	ion	Date		
21301-209000/A		2020-	01-3	0
Client Reference No N° de réf	érence du client	GETS	Ref	. No N° de réf. de SEAG
21301-209000		PW-\$	MTA	A-030-15634
<b>File No N° de dossier</b> MTA-9-42267 (030)	CCC No./N° CCC - FI	MS No	./N°	VME
Solicitation Closes - at - à 02:00 PM on - le 2020-03-16	L'invitation pr	end	fin	Time Zone Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est HAE
Delivery Required - Livraison e Voir doc.	xigée			
Address Enquiries to: - Adresso Pommet, Bruno André	er toutes questions à	:		uyer ld - ld de l'acheteur ta030
Telephone No N° de téléphon	е	FA	X No	o N° de FAX
(514)702-9582 ( )		(51	4)49	96-3822
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service SERVICE CORRECTIONNEL I 250 MONTEE ST FRANCOIS Centre régional de services LAVAL Québec H7C1S5 Canada	es et construction:			

#### Security - Sécurité

This request for a Standing Offer does not include provisions for security.

Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature Date



#### File No. - N° du dossier mta 9-42267

# **TABLE DES MATIÈRES**

PARTI	E 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 1.2 1.3 1.4	INTRODUCTIONSOMMAIRECOMPTE RENDUMIGRATION PRÉVUE VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE)	3
PARTI	E 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	4
2.1 2.2 2.3 2.4	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES  PRÉSENTATION DES OFFRES  DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES  LOIS APPLICABLES	5 5
PARTI	E 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	6
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	6
PARTI	E 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1 4.2	Procédures d'évaluation	
PARTI	E 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	
PARTII D'ASS	E 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET URANCES	10
PARTI	E 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	10
	FRE À COMMANDES	
7.1 7.2 7.3	OFFRE  EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ  CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	10
7.4 7.5 7.6	DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDESRESPONSABLESUTILISATEURS DÉSIGNÉS	11
7.7 7.8 7.9	INSTRUMENT DE COMMANDE	12 12
7.11 7.12	LOIS APPLICABLES	13
	TRANSITION VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE)	13

# File No. - N° du dossier mta 9-42267

7.1	BESOIN	14
7.2	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	14
7.3	DURÉE DU CONTRAT	14
7.4	PAIEMENT	
7.5	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION	15
7.6		
7.7	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	15
ANNEX	XE « A »	16
	XE « B » - BASE DE PAIEMENT	
ANNEX	XE « C »	18
ANNEX	XE « D »	20
ANNEX	XE « E »	22
ANNEX	YF // F //	23

File No. - N° du dossier mta 9-42267

ld de l'acheteur - Buyer ID  $mta030 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et Partie 2 conditions de la DOC: Partie 3 Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la facon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection: Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances : comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et Partie 7 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent : 7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent : Besoin, Base de paiement, Adresses de livraison, Formulaire accès à un établissement fédéral et toute(s) autre(s) annexe(s).

#### 1.2 Sommaire

1.2.1 Demande d'offre à commandes individuelle régionale (OCIR) pour fournir, au fur et à mesure des commandes, divers produits et accessoires d'entretien au Service correctionnel du Canada, divers établissements (voir Annexe C pour les adresses de livraison). La ou les offres à commandes résultantes de ce processus sera-seront en vigueur de la date d'émission et pour une durée de deux (2) ans et comportera un droit pour le Canada d'exercer une (1) année d'option.

Un maximum de 5 offres à commandes (OC) pourront être émises. Toutefois, la/les offres à commandes émises pourront comporter **une ou plusieurs des cinq (5) régions** indiquées à l'Annexe C.

**1.2.2** La présente DOC permet aux offrants d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leurs offres. Les offrants doivent

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier mta 9-42267

Id de l'acheteur - Buyer ID  $mta030 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

consulter la partie 2 de la DOC, Instructions à l'intention des offrants, et la partie 3 de la DOC, Instructions pour la préparation des offres, pour obtenir de plus amples renseignements sur le recours à cette méthode.

#### 1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les **15 jours ouvrables**, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

# 1.4 Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur toute offre à commandes subséquente attribuée dans le cadre de cette demande de soumissions, reportez-vous à la section 7.15 – Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

Le communiqué de presse du gouvernement du Canada fournit des renseignements additionnels.

#### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

#### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u>(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document <u>2006</u> (2019-03-04) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2006</u>, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : **90 jours** 

#### 2.1.1 Clause du Guide des CCUA

<u>A3015T</u> (2014-06-26), Attestations - soumission <u>M1004T</u> (2016-01-28), Condition du Matériel – Offre  $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier mta 9-42267

Id de l'acheteur - Buyer ID  $mta030 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### 2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la DOC.

Remarque : Pour les offrants qui choisissent de soumissionner en utilisant Connexion postel pour la clôture des offres à l'Unité de réception des soumissions, l'adresse de courriel est la suivante :

#### TPSGC.RQReceptionSoumissions-QRSupplyTendersReception.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les offres ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées <a href="2006">2006</a>, ou pour envoyer des offres au moyen d'un message Connexion postel si l'offrant utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

TPSGC ne garantit pas de réponse si le courriel est envoyé 6 jours ou moins avant la date de fermeture de la période.

#### 2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins **10 jours civils** avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

# 2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

File No. - N° du dossier mta 9-42267

Id de l'acheteur - Buyer ID  $mta030 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

#### 3.1 Instructions pour la préparation des offres

- Si l'offrant choisit d'envoyer son offre par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2006 incorporées par référence. Les offrants doivent soumettre leur offre dans une transmission unique. Le service Connexion postel a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission, jusqu'à un maximum de 1 Go par document.
- Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Offre financière Section II : Attestations

 Si l'offrant choisit de transmettre <u>son offre sur papier</u>, le Canada demande que l'offre soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Offre financière (1 exemplaire papier)

#### COPIE de l'Annexe B

Lorsque votre offre aura été complétée et transmise par courrier ou par télécopieur ou déposée en personne, <u>une copie</u> de l'ANNEXE B (<u>fichier Excel seulement</u>) est demandée par courrier électronique à l'adresse suivante:

TPSGC.RQReceptionSoumissions-QRSupplyTendersReception.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Section II: Attestations (1 exemplaire papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

 Si l'offrant fournit simultanément plusieurs copies de son offre à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur offre en format papier :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DOC.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la <u>Politique d'achats écologiques</u> (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants doivent :

File No. - N° du dossier mta 9-42267

Id de l'acheteur - Buyer ID  $mta030 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

#### Section I: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement.

#### 3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « E » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « E » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### 3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

#### Section II: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5

#### PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 4.1 Procédures d'évaluation

- Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

#### 4.1.1 Évaluation financière

L'évaluation financière portera sur le total \* de chacune des 2 années fermes et de l'année d'option à l'Annexe B – Base de paiement.

\* Total / année = somme de la quantité estimative de chaque produit multipliée par le prix unitaire offert.

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier mta 9-42267

ld de l'acheteur - Buyer ID  $mta030 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

- 1- Les offrants sont tenus de soumettre des prix pour toutes les années, soit pour chacune des 2 années de la période ferme et pour l'année optionnelle (3 années au total).
- 2- Les offrants ne sont pas tenus de soumettre des prix pour tous les produits de l'Annexe B. Toutefois, un minimum 80% des produits et accessoires doit être offert pour chacune des 5 régions. Voir chacun des onglets de l'Annexe B pour les détails.
- 3- Un écart de 15 % sera accepté entre les formats demandés (non obligatoires) et les formats offerts par les soumissionnaires. Une normalisation par 'règle de 3' sera effectuée afin de calculer le respect de cet écart et pour obtenir le prix normalisé.

Exemple: Format demandé: 4 L

Format offert: 3,8 L à 5,25\$

Écart : 3,8 L / 4 L = 0,95 % (5% d'écart)
Prix normalisé : (5,25\$ x 4L) / 3,8L = 5,53\$

4- Si l'offrant ne fournit pas de prix pour un ou plusieurs produits, TPSGC insérera pour ceux-ci, à des fins d'évaluation financière, le prix le plus élevé proposé par un autre offrant. Si tous les offrants ne proposent pas un prix pour un article donné, cet article sera éliminé de l'évaluation. Cette méthode servira à obtenir le prix global de l'offre de chaque offrant.

#### 4.1.2 Évaluation du prix - soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

M0222T (2016-01-28), Évaluation du prix - offrants établis au Canada et à l'étranger

**Note** : Les frais d'emballage, de transport et de livraison doivent être inclus dans tous les prix unitaires offerts en Annexe B.

#### 4.2 Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

**Note**: Le Canada se réserve le droit d'émettre jusqu'à concurrence de cinq (5) offres à commandes. La/les offres à commandes émises pourront comporter une ou plusieurs des cinq (5) régions indiquées à l'Annexe C.

#### PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier mta 9-42267

Id de l'acheteur - Buyer ID  $mta030 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

#### 5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

#### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <a href="Intégrité">Intégrité</a> — Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

# 5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

#### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée (voir Annexe F)

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » ) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploideveloppement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

File No. - N° du dossier mta 9-42267

Id de l'acheteur - Buyer ID  $mta030 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### 5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

### 5.2.3.1 Certification environnementale - Écoétiquette

Tous les produits d'entretien de l'Annexe B identifiés '**Produit avec écoétiquette – certification environnementale type I ou III - obligatoire**' doivent répondre à cette exigence, sans quoi ils seront rejetés de l'offre de l'offrant. Pour ces produits, une preuve de certification devra être fournie au moment de la présentation de l'offre <u>ou</u> avant l'émission de l'offre à commandes à la demande du Canada.

Note: De plus amples informations concernant les **écoétiquette – certification environnementale type** *I ou III* peuvent être trouvées, entre autres, sur le site Internet officiel du Ministère Environnement et Lutte contre les changements climatiques Québec.

# PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

N/A

#### PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- A. OFFRE À COMMANDES
- 7.1 Offre
- 7.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe «A».
- 7.2 Exigences relatives à la sécurité
- **7.2.1** L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.
- 7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 7.3.1 Conditions générales

<u>2005</u> (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

#### 7.4 Durée de l'offre à commandes

# 7.4.1 Période de l'offre à commandes (sera complété lors de l'émission de l'offre à commandes)

Des commandes subse	équentes à cette offre à commandes pourront être passées du	
au		

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier mta 9-42267

Id de l'acheteur - Buyer ID  $mta030 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# 7.4.2 Prolongation de l'offre à commandes (sera complété lors de l'émission de l'offre à commandes)

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent a
prolonger son offre pour une (1) période supplémentaires de douze (12) mois, à partir
jusqu'au, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, or
aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour chaque période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 30 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

#### 7.4.3 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée au point de livraison identifié à l'Annexe «A» de l'offre à commandes.

#### 7.5 Responsables

#### 7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Bruno André Pommet

Titre : Spécialiste en approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction : Région du Québec

Adresse: 800 rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 7300, Montréal (Québec), H5A 1L6

Téléphone : (514) 702-9582 Télécopieur : (514) 496-3822

Courriel: brunoandre.pommet@tpsqc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

# 7.5.2 Chargé de projet (sera rempli lors de l'émission de l'offre à commandes)

Nom :	
Titre :	
Organisation :	
Adresse :	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel :	

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier mta 9-42267

ld de l'acheteur - Buyer ID  $mta030 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

7.5.3	3 Représ	entant de l'offrant	(à remplir par l'offrant)
Ren	seignement	s généraux & Suivi de la liv	raison
Adre Télé Télé			
7.6	Utilisat	eurs désignés	
L'util	lisateur dési	gné autorisé à passer des	commandes subséquentes à l'offre à commandes est :
		tionnel du Canada (SCC) pour les différentes adresse	<ul> <li>Divers établissements au sein de la province de Québec.</li> <li>es de livraison)</li> </ul>
7.7	Instrum	nent de commande	
dûm	ent remplis	ou de leurs équivalents, co	par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires omme il est indiqué au paragraphe 2 ci-après, ou au moyen de rCard) pour les besoins de faible valeur.
:	dans l'offre	à commandes. Il doit s'agir	t provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés de biens ou services ou d'une combinaison de biens et ndes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont
2.	Le formulair	e suivant est disponible au	site Web <u>Catalogue de formulaires</u> :
	• PWGS0	C-TPSGC 942 Command	le subséquente à une offre à commandes
7.8	Limite o	des commandes subséqu	entes
		s individuelles subséquente es incluses).	es à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser <b>25,000.00</b> \$
7.9	Limitati	ion financière (sera d	complété lors de l'émission de l'offre à commandes)
dépa du r serv	asser le mo esponsable ices ou des	ntant de\$, <b>(ta</b> de l'offre à commandes. articles sur réception de c	mandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas axes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un cédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier mta 9-42267

Id de l'acheteur - Buyer ID  $mta030 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 3 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

**Note :** L'offre à commandes sera émise en dollars canadiens. Le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des offres sera utilisé comme facteur de conversion.

#### 7.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales <u>2005</u> (2017-06-21), Conditions générales offres à commandes biens ou services
- d) les conditions générales <u>2029</u> (2016-04-04), Conditions générales biens ou services (faible valeur);
- e) I'Annexe « A », Besoin;
- f) I'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'Annexe « C », Adresses de livraison
- h) l'Annexe « D », Demande d'accès à un établissement SCC
- i) l'offre de l'offrant en date du \_\_\_\_\_ (insérer la date de l'offre), (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'émission de l'offre: « clarifiée le \_\_\_\_ » ou « telle que modifiée le \_\_\_ » et insérer la ou les date(s) de la ou des clarification(s) ou modification(s)).

### 7.11 Attestations et renseignements supplémentaires

#### 7.11.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

#### 7.12 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ (*insérer le nom d'une province ou du territoire du CANADA*) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

#### 7.13 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Pendant la période de l'offre à commandes, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les commandes subséquentes individuelles pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'offre à commandes. Le Canada se réserve le

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier mta 9-42267

Id de l'acheteur - Buyer ID  $mta030 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

droit, à sa propre discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques obligatoire.

Le Canada accepte de fournir à l'offrant un préavis de trois mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer l'offre à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents.

Si l'offrant décide de ne pas offrir ses biens et ses services par l'intermédiaire de la Solution d'achats électroniques, l'offre à commandes pourrait être mise de côté par le Canada.

#### B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

#### 7.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

#### 7.2 Clauses et conditions uniformisées

#### 7.2.1 Conditions générales

<u>2029</u> (2016-04-04), Conditions générales - biens ou services (faible valeur) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 12, Intérêt sur les comptes en souffrance, de <u>2029</u> (2016-04-04), Conditions générales - biens ou services (faible valeur) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

#### 7.3 Durée du contrat

#### 7.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséguente à l'offre à commandes.

#### 7.4 Paiement

#### 7.4.1 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix fermes précisés à l'Annexe B – Base de paiement. Les droits de douane sont exclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### 7.4.2 Paiement unique

H1000C (2008-05-12), Paiement unique

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier mta 9-42267

Id de l'acheteur - Buyer ID  $mta030 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### 7.4.3 Clauses du Guide des CCUA

C2000C (2007-11-30), Taxes – entrepreneur établi à l'étranger

# 7.4.4 Paiement électronique de factures – commande subséquente (Les choix finaux seront basés sur les choix effectués à l'annexe « E »)

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement).

### 7.5 Instructions pour la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

#### 7.6 Assurances

Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28), Assurances – aucune exigence particulière

#### 7.7 Clauses du Guide des CCUA

A2000C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)
A2001C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)
A9068C (2010-01-10), Règlements concernant les emplacements du gouvernement
B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires

File No. - N° du dossier mta 9-42267

ld de l'acheteur - Buyer ID  $mta030 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### ANNEXE « A »

#### **BESOIN**

#### Description

Cette demande d'offre à commandes individuelle régionale (OCIR) consiste à fournir, au fur et à mesure des commandes, divers produits et accessoires d'entretien.

#### **Utilisateur désigné**

Service correctionnel du Canada (SCC), divers établissements, voir Annexe C pour les adresses de livraison.

#### Période de l'offre à commandes

De la date d'émission et pour une durée ferme de deux (2) ans, avec la possibilité d'une (1) année d'option.

#### **Délai**

Tous les produits devront être livrés dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la commande.

#### Services d'urgence

En tout temps pendant la durée de l'offre à commandes, lors de demande "urgente", le fournisseur devra s'engager à fournir les biens dans les soixante-douze (72) heures suivant la réception d'un bon de commande.

# <u>Accès aux établissements du Service Correctionnel Canada</u> (Voir Annexe D à titre de référence seulement)

Veuillez noter qu'il peut y avoir un délai d'attente à l'entrée et à la sortie de l'établissement. Le client pourra exiger qu'une enquête sécuritaire soit effectuée, en ce qui concerne les personnes assurant les livraisons.

Le fournisseur devra également s'assurer que les membres de son personnel auront en tout temps une carte d'identité, sinon l'accès au site leur sera refusé.

Une fouille du véhicule est susceptible d'être effectuée à l'entrée et à la sortie des établissements.

# **Quantités**

Les quantités estimatives pour chacun des articles requis se retrouvent en Annexe B - Liste de produits.

#### Valeur minimum des commandes subséquentes

Une valeur minimum de 1 000,00\$ pour les commandes subséquentes est requise afin de représenter une quantité raisonnable de biens pour garantir que les livraisons seront rentables pour le fournisseur et le Service Correctionnel Canada.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier mta 9-42267 mta 9-42267

Id de l'acheteur - Buyer ID mta030 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

# ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT PRODUITS ET ACCESSOIRES D'ENTRETIEN (ci-jointe)

File No. - N° du dossier mta 9-42267 ld de l'acheteur - Buyer ID  $mta030 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### **ANNEXE « C »**

#### **ADRESSES DE LIVRAISON**

#### **IMPORTANT:**

L'offrant doit être en mesure de livrer les produits et accessoires offerts pour toutes les adresses de livraison de la ou des régions pour lesquelles une offre a été déposée.

Il y a 5 régions distinctes.

Une offre peut être soumise pour l'une, plusieurs ou les cinq (5) régions.

# RÉGION 1: GRANDE RÉGION DE MONTRÉAL

Adresses de livraison	Heures de livraison et particularités
Centre d'apprentissage et de perfectionnement correctionnel (Quebec) 5500 boulevard Lévesque Laval (Québec) H7C 1N7	Lundi au vendredi De 8h30 à 11h00 et De 13h00 à 15h00
Centre régional de services 250, Montée St-François Laval (Québec) H7C 1S5	Lundi au vendredi De 8h00 à 11h30 et De 13h00 à 15h30
Centre fédéral de formation - site 600 600, Montée St-François Laval (Québec) H7C 1S5	Lundi au vendredi De 7h30 à 11h00 et de 13h00 à 15h00
Centre fédéral de formation- site 6099 205, Montée St-François Laval (Québec) H7C 1P1	Lundi au vendredi De 8h00 à 11h00 et de 13h00 à 15h00  IMPORTANT: Tout véhicule effectuant la livraison au Centre fédéral de formation site 6099, ne doit pas excéder une hauteur de 11'4 ''
Établissement Archambault Min. 244, Montée Gagnon Ste-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0	Lundi au vendredi De 7h30 à 11h30 et De 12h30 à 15h30
Établissement Archambault Méd. 242, Montée Gagnon Ste-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0	Lundi au vendredi De 8h00 à 11h00 et De 13h00 à 15h00
Centre régional de réception 246, Montée Gagnon Ste-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0	Lundi au vendredi De 8h00 à 11h00 et de 13h00 à 15h00

File No. - N° du dossier mta 9-42267

% Id de l'acheteur - Buyer ID  $mta030 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

Établissement Joliette	Lundi au vendredi
400, rue Marsolais	De 8h00 à 11h00 et
Joliette (Québec)	De 13h00 à 15h00
J6E 8V4	

# **RÉGION 2**: **RÉGION DE QUÉBEC**

Adresses de livraison	Heures de livraison et particularités
Établissement Donnacona	Lundi au vendredi
1537, route 138	De 8h00 à 11h30 et
Donnacona (Québec)	De 13h00 à 15h30
G3M 1C9	
CCC Marcel-Caron	Lundi au vendredi
825, rue Kirouac	De 9h00 à 16h00
Québec (Québec)	Aucun quai de livraison
G1N 2J7	

# **RÉGION 3**: PORT-CARTIER

Adresse de livraison	Heures de livraison et particularités
Établissement Port-Cartier	Lundi au vendredi
1, Rue de l'Aéroport	De 8h00 à 11h00 et
Port-Cartier (Québec)	De 13h00 à 15h30
G5B 2W2	

# **RÉGION 4**: LA MACAZA

Adresse de livraison	Heures de livraison et particularités
Établissement La Macaza	Lundi au vendredi
321, Chemin de l'Aéroport	De 8h30 à 11h00 et
La Macaza (Québec) J0T 1R0	De 13h30 à 15h00

# <u>RÉGION 5</u> : COWANSVILLE ET DRUMMONDVILLE

Adresses de livraison	Heures de livraison et particularités		
Établissement Cowansville	Lundi au vendredi		
400, Fordyce	De 8h00 à 11h00 et		
Cowansville (Québec)	De 13h00 à 15h00		
J2K 3N7	<b>IMPORTANT</b> : Les palettes ne doivent jamais		
	excéder cinq (5) pieds de hauteur, épaisseur de la		
	palette incluse.		
Établissement Drummond	Lundi au vendredi		
2025, boul. Jean-de-Brébeuf	De 8h30 à 11h00 et		
Drummondville (Québec), J2B 7Z6	De 13h00 et 15h00		

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier mta 9-42267 % Id de l'acheteur - Buyer ID  $mta030 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

### ANNEXE « D »

# DEMANDE D'ACCÈS À UN ÉTABLISSEMENT FÉDÉRAL (RÉFÉRENCE SEULEMENT) SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

Demande d'accès à un établissement fédéral	
RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	

RENSEIGNEMENTS PERS	<u>ONNELS</u>
Nom de famille :	Prénom :
Date de naissance (AA-MM-JJ) :	Sexe: M F
Grandeur : Poids :	Yeux : Cheveux :
Rue :	Ville :
Province :	Code postale :
Numéro de tel. : Maison : ( )	Cellulaire : (
RENSEIGNEMENTS GÉN	ÉRAUX
Avez-vous déjà été reconnu coupable d'une infraction criminell instance ?	e ou faites-vous l'objet d'accusations en
Non Oui Si oui, lesquelles ?	
Connaissez-vous personnellement une personne incarcérée da ?	ans un établissement fédéral ou provincial
Non Oui Si oui, quel est son nom?	
Êtes-vous inscrit sur une liste de visiteur de détenu ou avez-vo	us déjà visité un détenu ?
Non Oui Si oui, quel est son nom ?	

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier mta 9-42267

% Id de l'acheteur - Buyer ID  $mta030 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

Avez-vous effectue une demande d'acces similaire dans les deux dernières années ?	
Non Oui Si oui, à quel établissement ?	
Raison pour laquelle vous désirez avoir accès à un établissement fédéral ?	
	·····
Nom de votre employeur / établissement d'enseignement ?	
Nom de l'employé responsable de la visite :	
Énoncé de la loi sur la protection des renseignements personnels	
Des renseignements personnels à votre sujet sont recueillis en vertu de la Loi sur le système correctionne en liberté sous condition dans le but d'autoriser votre accès à un établissement fédéral. Ces renseigner recueillis sans obligation de votre part et seront conservés dans le Système d'autorisation sécuritaire néanmoins, si vous vous opposez à toute vérification sécuritaire, les privilèges d'accès vous seront re données que vous nous soumettez ne peuvent pas être divulguées à d'autres personnes sans votre cons SAUF si la communication est justifiée conformément à l'un des alinéas du paragraphe 8(2) de la Loi sur la des renseignements personnels. Tout demandeur qui fournit de faux renseignements pourra se voir tout temps l'accès à l'établissement. L'établissement se réserve le droit de refuser l'accès au davant, à l'arrivée ou pendant la visite.	ments sont es (SAS); fusés. Les sentement, a protection refuser en
En la présente, j'autorise le Service correctionnel du Canada à mener toute enquête jugée nécessaire afin mon accès à leur établissement. Je conviens que le Service correctionnel du Canada ne peut être tenu re d'un préjudice subi dans le cadre de mes activités sauf si ce préjudice est directement attribuable à la d'un ou de plusieurs employés du Service.	esponsable
Signature du demandeur :	Date :
Signature de l'employé responsable de la visite :	Date :
<u>RÉSERVÉ AU DÉPARTEMENT DE SÉCURITÉ PRÉVENTIVE</u>	
Établissement :	
L'accès à l'établissement est autorisé : Non Oui	
Nom de l'Agent de renseignement de sécurité :	Date :

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier mta 9-42267 % Id de l'acheteur - Buyer ID  $mta030 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# ANNEXE « E »

### INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant acce	pte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :
(	) Carte d'achat VISA ;
(	Carte d'achat MasterCard ;
ĺ	) Dépôt direct (national et international) ;
(	) Échange de données informatisées (EDI) ;
ĺ	) Virement télégraphique (international seulement).

#### ANNEXE «F»

# LISTE COMPLÈTE DES ADMINISTRATEURS

### **AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES**

### INSCRIRE LE NOM COMPLET DES ADMINISTRATEURS EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

UMÉRO D'ENTREP	RISE – APPROV	ISIONNEMENT	Γ (NEA) :	